



## *Budgétisation sensible au genre<sup>1</sup> dans les collectivités territoriales*

### Qu'est-ce que la « budgétisation sensible au genre<sup>2</sup> » ?

La budgétisation sensible au genre est un processus qui permet l'élaboration de budgets (dépenses et recettes) impactant favorablement l'égalité femmes-hommes. La collectivité est concernée en tant qu'employeur et en tant que promoteur de programme et projets.

La budgétisation sensible au genre part de **trois principes démocratiques** :

- **Tout budget est politique.** Il traduit des intentions politiques en moyens. Si l'égalité est une priorité politique (suite à la signature de la [Charte européenne de l'Égalité](#) par exemple) alors le budget doit être en adéquation avec cette priorité ;
- L'argent public doit être **équitablement dépensé** : les collectivités doivent analyser les besoins sous l'angle du genre.
- Les dépenses sont toujours soumises à des **arbitrages** correspondant à des divergences de priorités et au fait que les moyens sont rarement suffisants pour tout faire. La **budgétisation sensible au genre introduit l'égalité entre les femmes et les hommes comme critère clef de ces arbitrages.**

*Par exemple : la ville veut financer une aire de skate-board : de qui émane la demande (filles, garçons) ? Les filles et les garçons demandent-ils des services/équipements différents ? Filles et garçons auront-ils un égal accès aux pistes de skate dans la pratique ? Un accompagnement est-il prévu pour faciliter un accès égal à l'équipement ? Restera-t-il un budget pour des aménagements que les filles préfèrent, le cas échéant ?*

### Un budget sensible au genre n'est pas...

- Un budget séparé pour les actions dédiées aux femmes ;
- Une ségrégation budgétaire, avec des crédits affectés séparément aux hommes et aux femmes dans le budget général ;
- Une compilation des mesures et allocations budgétaires destinées uniquement aux femmes dans les différents secteurs.

### Budgétiser en tenant compte du genre ne veut pas dire...

- Augmenter les dépenses pour les programmes ciblés sur les femmes – sans inclure cette dimension dans le reste du budget ;
- Réduire le budget global par le montant du budget dédié à l'égalité femmes-hommes (mais cela peut arriver, à budget constant) ;
- Allouer les fonds avec une parité mécanique 50 %-50 % ne tenant pas compte des besoins et des écarts existants.

<sup>1</sup> Cette fiche s'inspire librement des travaux des économistes féministes Diane Elson et Debbie Budlender

<sup>2</sup> <https://sites.google.com/site/femmesvilles/mots-sur-maux>

### **Pour savoir si votre budget est sensible au genre, répondez à 5 questions-clefs :**

1. Le budget répond-il aux besoins différenciés (donc préalablement identifiés dans des diagnostics) exprimés par les femmes et les hommes dans le secteur concerné ;
2. Le budget inclut-il des dépenses spécifiques pour lutter contre les discriminations liées au genre, réduire les inégalités femmes-hommes et renforcer les droits des femmes et des hommes affectés par le genre ;
3. Le budget comporte-t-il des dépenses pour favoriser l'égalité des chances des employé-e-s de la collectivité/du programme ;
4. La manière dont la partie « recettes » du budget (tarifs d'utilisation des services par exemple) est collectée favorise/pénalise-t-elle un sexe par rapport à un autre ?
5. Le budget est-il élaboré avec la participation quantitative et qualitative égale de femmes et d'hommes représentant différentes catégories de population et d'acteurs dans tout le processus de budgétisation ?

Souvent, les budgets des collectivités ne répondent pas à tous ces critères. Il convient alors de mettre en œuvre des stratégies pour parvenir à les satisfaire tous.

### **Comment budgétiser en tenant compte de l'égalité femmes-hommes ?**

Les collectivités peuvent promouvoir l'égalité femmes-hommes en affectant des dépenses à :

- Des politiques basées sur les besoins réels diagnostiqués de manière sexo-spécifique et participative (femmes et hommes) et qui favorisent un accès équitable aux ressources publiques dans tous les domaines de compétences ;
- Des actions correctives des discriminations femmes-hommes (rémunération, disparités accès aux services et équipements, ségrégation professionnelle) ;
- Des actions visant à faire respecter les droits humains des femmes et des hommes bafoués sur la base du genre (violences conjugales ou homophobes) ;
- Des actions visant des femmes particulièrement marginalisées (femmes migrantes, en situation de handicap, mères isolées, femmes âgées isolées, etc.) ;
- Des mesures favorisant la réconciliation entre vie familiale, professionnelle et citoyenne.

Les collectivités peuvent également promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les recettes publiques en tenant compte de :

- La capacité à payer, quand celle-ci est entravée par un phénomène de genre (femmes chefs de famille monoparentale, femmes victimes de violences conjugales ou violences économiques) ;
- La valorisation des contributions non monétaires des personnes et collectifs qui luttent pour l'égalité femmes-hommes (valorisation du « care », du bénévolat).

### **Les 3 étapes de la budgétisation sensible au genre**

Quel que soit le budget visé pour l'intégration de l'égalité femmes-hommes, 3 étapes sont indispensables :

#### **1. Analyse de la politique/des politiques**

Le but est d'analyser les implications de la politique sur les femmes et les hommes (d'âge, de classe, de statuts, d'origine, etc. différents). Cette analyse permet aussi de relever des incohérences entre les priorités politiques énoncées, les actions déployées et les moyens octroyés.

#### **2. Analyse des budgets**

Le but est de vérifier si le budget d'une politique ou d'un programme bénéficie autant aux femmes (ou filles) qu'aux hommes (ou garçons). Est-ce que le budget est en adéquation avec les besoins et

intérêts exprimés des femmes/filles et des hommes/garçons ? Est-ce que le budget alloué permet de satisfaire ces besoins ?

Dans le cas de l'analyse du budget global d'une collectivité, les allocations budgétaires entre les secteurs seront comparées et mises en rapport avec les priorités politiques et les besoins globaux de la population (femmes-hommes).

### 3. La planification

Les deux premières étapes servent à fournir des arguments pour la formulation de budgets (plus) favorables à l'égalité femmes-hommes. Ces arguments peuvent viser une prise en compte transversale plus explicite des besoins des femmes et des hommes dans les budgets actuels ou la redéfinition des priorités budgétaires. Une participation plus équilibrée de la participation des deux sexes dans le processus même d'élaboration des politiques et des budgets peut être visée.

### Quelles questions pour quels budgets ?

| Type de budget                          | Questions à se poser pour la budgétisation sensible au genre   |
|---|--|
| Budget global de la collectivité        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les secteurs les plus financés sont-ils porteurs pour l'égalité femmes-hommes ?</li> <li>• Les secteurs les plus porteurs pour l'égalité femmes-hommes sont-ils financés ?</li> <li>• L'égalité femmes-hommes est-elle financée à travers tous les secteurs ?</li> <li>• L'égalité femmes-hommes est-elle financée à travers une ligne budgétaire spécifique ?</li> <li>• Au total, quelle part du budget de la collectivité est consacrée à l'égalité femmes-hommes ?</li> <li>• Le budget consacré à l'égalité est-il en hausse/baisse ?</li> </ul> |
| Budget d'un programme/projet spécifique | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs sont-ils en adéquation avec les besoins identifiés pour/par les femmes et les hommes ?</li> <li>• Le budget est-il en adéquation avec les objectifs femmes-hommes ?</li> <li>• Quels aspects des besoins et inégalités femmes-hommes sont peu/pas financés ?</li> <li>• Quel pourcentage du budget total de la collectivité représente-t-il ?</li> <li>• Le budget consacré à l'égalité est-il en hausse/baisse ?</li> </ul>  |
| Budget d'investissement                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les investissements (y compris le bâti) financés vont-ils bénéficier équitablement aux femmes et aux hommes ? Des mesures ont-elles été prises dans ce but ?</li> <li>• Y a-t-il des investissements visant spécifiquement à réduire les inégalités femmes-hommes ?</li> <li>• Au total, quel % du budget représentent les investissements bénéficiant plus aux femmes/filles, aux hommes/garçons, aux deux sexes/mixtes ?</li> </ul>   |
| Budget ressources humaines              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bilan social/rapport de situation comparée permet-il de dégager les dépenses bénéficiant aux femmes ? Aux hommes ? Équitablement aux deux sexes ?</li> <li>• Le bilan social/rapport de situation comparée permet-il de dégager les dépenses affectées à l'égalité femmes-hommes ?</li> </ul>  |

## Ce qui peut être fait pour promouvoir les budgets sensibles au genre

### Sensibilisation / formation

- Annonce politique sur la nécessité des budgets sensibles au genre ;
- Mise en débat de la budgétisation sensible au genre auprès des élu-e-s ;
- Formation des élu-e-s et des équipes à la budgétisation sensible au genre ;
- Concertation entre/avec les associations, chercheur-e-s, élu-e-s, services de l'état travaillant sur l'égalité dans la collectivité ;
- Mise en place de consultations publiques sur l'impact des budgets sur l'égalité femmes-hommes.

### Outillage/connaissances

- Formulation de lignes directrices opérationnelles ;
- Diffusion et/ou développement d'outils d'analyse (voir tableau ci-dessous), d'études de cas.

### Procédures

- Identification d'une personne /équipe chargée de la budgétisation sensible au genre ;
- Exigence de la sexo-spécificité dans les études préalables, les diagnostics ;
- Intégration de critères d'égalité (facultatifs ou obligatoires) dans les programmes et subventions octroyées ;
- Introduction de critères (facultatifs ou obligatoires) d'égalité dans les contreparties sociales et environnementales (ex. programme d'aide à la création d'entreprises, soutien aux PME) ;
- Promulgation d'une clause sur l'égalité dans les appels d'offres et les marchés publics (y compris sur le bâti, l'achat de mobilier) ;

Les maladies et accidents du travail sont fréquents dans les services chargés de la restauration et de l'entretien des locaux, qui emploient principalement des femmes. Au moment de l'achat de mobilier, ou de l'aménagement d'un bâtiment, la réduction de la pénibilité – poids du mobilier à déplacer, distances à parcourir avec charges lourdes, etc. – doit être prise en compte dans une optique d'égalité mais aussi d'efficacité.

- Élaboration d'indicateurs de la prise en compte de l'égalité dans les budgets
  - Pourcentage de programmes/projets
    - aveugles
    - intégrant l'égalité femmes-hommes (objectif secondaire)
    - dédiés à l'égalité femmes-hommes (objectif principal)
  - Pourcentage des dépenses affectées à la lutte contre les inégalités femmes-hommes et à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes en interne et dans les programmes/projets

L'égalité femmes-hommes peut être introduite comme critère pertinent dans une démarche qualité en matière d'achat public. Par exemple, lors de la relance d'un marché de prestation de nettoyage, une collectivité peut favoriser le passage aux temps pleins en journée. En effet, les emplois de nettoyage sont principalement occupés par des femmes, à temps partiels et en horaires décalés. Voir par exemple l'expérimentation [ÉGAL O CENTRE](#) et une circulaire<sup>3</sup> qui va dans ce sens pour les administrations de l'État.

<sup>3</sup> [Circulaire 5688/SG du 6 novembre 2013 concernant le développement des prestations de nettoyage en journée dans les services de l'État](#)

## **Analyses**

- Analyser le budget « égalité » à partir du Rapport de Situation Comparée (interne) ;
- Application de marqueurs sur des politiques/programmes sectoriels
- Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs-trices des services
- Analyse de l'utilisation des services.

## **Les marqueurs genre**

Développés par l'OCDE pour mesurer la part de l'aide publique au développement qui bénéficie aux femmes et à l'égalité, ces marqueurs sont adaptables à d'autres types d'interventions publiques, dont celles des collectivités. Il s'agit d'examiner un échantillon de programmes (d'une même division, ou représentatifs de plusieurs divisions) : soit des propositions (dans ce cas, l'intention est analysée) soit des évaluations (dans ce cas, la réalisation est notée). Il y a 3 marqueurs :

- 0 – pas de prise en compte de l'égalité
- 1 – égalité femmes/hommes est un objectif secondaire/significatif
- 2 – égalité femmes-hommes est l'objectif principal

À l'issue de l'analyse, il est possible de voir le % de programmes dans chaque catégorie. En analysant les budgets des programmes dans les différentes catégories, les dépenses engagées pour l'égalité femmes-hommes sont mises au jour.

## Les outils de la budgétisation sensible au genre

| Outil  | Objectif  | Comment l'utiliser  | Quand  |
|--|---|---|--|
| <b>Évaluation des politiques</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier si les ressources allouées correspondent aux intentions de la politique ;</li> <li>• Évaluer l'impact potentiel des politiques sur les femmes/les hommes.</li> <li>• Évaluer si les politiques et les ressources allouées risquent de réduire, d'augmenter ou de conserver les inégalités femmes-hommes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les objectifs de la politique envers l'égalité femmes-hommes ;</li> <li>• Vérifier l'adéquation entre les objectifs et les cadres/lois sur l'égalité en vigueur ;</li> <li>• Comparer les objectifs avec les besoins identifiés, les disparités constatées.</li> </ul>  | En amont des politiques  |
| <b>Analyse des bénéficiaires</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecter et analyser les opinions des femmes et des hommes bénéficiaires des services ;</li> <li>• Évaluer dans quelle mesure les services répondent aux besoins (femmes/hommes) ;</li> <li>• Identifier les besoins non satisfaits (quantitativement et qualitativement)</li> <li>• Vérifier si les allocations budgétaires sont en accord avec les priorités des politiques.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des sondages, des enquêtes comparatives sur le comportement des consommateurs et consommatrices, leur degré de satisfaction des services ;</li> <li>• Animer des groupes de discussion (unisexe, mixte) ;</li> <li>• Organiser des assemblées publiques pour permettre aux bénéficiaires de discuter des dépenses publiques et des priorités avec une perspective genre.</li> </ul>  | Évaluation à mi-parcours ou en fin de cycle  |
| <b>Analyse de l'incidence des dépenses publiques</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparer la part des dépenses publiques bénéficiant aux femmes, aux hommes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimer le coût total du service financé ;</li> <li>• Estimer le nombre de femmes/hommes qui bénéficient/utilisent le service ;</li> <li>• Estimer le coût total du service par genre.</li> </ul> <p><i>Ex : coût investissement et/ou fonctionnement d'un centre social -&gt; combien de femmes/hommes utilisent le centre ? Sont employé-e-s par le centre ? -&gt; Analyser qualitativement les écarts : pourquoi les filles décrochent des centres sociaux à l'adolescence dans les quartiers ?</i></p>   | En amont, à mi-parcours et/ou fin de cycle   |
| <b>Analyse de l'incidence des revenus</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les contributions des femmes et des hommes aux recettes publiques</li> <li>• Valoriser les contributions invisibles (ex « care »)</li> <li>• Comparer les taxes et/ou les charges payées par les femmes et les hommes pour l'utilisation des services ou l'impact de changements dans la fiscalité, les tarifs.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dresser le profil des contribuables et client-e-s payants des services (quantitatif, qualitatif, par genre)</li> <li>• Identifier puis analyser les écarts de contribution monétaire entre femmes et hommes</li> <li>• Repérer les mécanismes qui induisent des charges fiscales/tarifs défavorables à l'égalité</li> <li>• Valoriser la part des contributions invisibles (F/H) dans le domaine reproductif, productif, collectif/associatif</li> </ul> <p><i>Ex : valoriser le bénévolat, le care... tout ce qui est subventionné par les citoyen-n-es et fait faire des économies au secteur public</i></p> | Principalement en amont de changements dans les politiques fiscales ou tarifaires et pour évaluer l'impact de ces changements. |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| <p><b>Analyse de l'incidence du budget sur l'utilisation du temps</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer dans quelle mesure les services publics permettent la réconciliation des temps de vie pour les femmes et les hommes et permettent une répartition des rôles professionnels, domestiques, et citoyens plus équitables entre femmes et hommes.</li> </ul> | <p>Le budget temps analyse le temps que les femmes et les hommes passent à différentes activités : travail rémunéré, care/domestique, citoyen et politique. Des comptes « satellites » peuvent en découler, pour mesurer le travail non rémunéré des femmes. L'analyse des budgets-temps repère l'influence des facteurs liés au genre sur la répartition des rôles et sur l'articulation des temps de vie. Elle identifie les actions publiques qui permettraient de faciliter l'articulation des temps de vie, tout en promouvant le rééquilibrage des rôles et l'éradication des facteurs discriminants.</p> <p><i>Ex. À l'initiative du Maire de Paris, la municipalité a créé en 2002 le Bureau des temps, afin de mieux prendre en compte les rythmes des usagers et des salariés dans l'organisation des services collectifs parisiens.</i></p> | <p>À tout moment, en lien avec l'évaluation des services.</p> |
| <p><b>Rapport « genre »</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Capitaliser et évaluer annuellement les efforts des collectivités pour l'égalité femmes-hommes et les retombées de ces efforts.</li> <li>Tirer des leçons apprises pour influencer le budget n+1</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque secteur/division doit faire le bilan des actions menées en faveur de l'égalité, et les chiffrer. L'utilisation d'un marqueur est possible.</li> <li>Les dépenses sont analysées par rapport aux besoins de départ et aux effets produits.</li> <li>Une stratégie n+1 et un son budget, sont proposés</li> <li>Les rapports genre doivent être explicitement demandés par les responsables politiques et étudiés par les élu-e-s.</li> </ul> <p><i>Ex. les gouvernements du Maroc et du Rwanda ont instauré les rapports genre depuis plusieurs années déjà.</i></p>  | <p>En fin de cycle budgétaire</p>                             |

Pour plus d'informations consultez notamment :

<http://www.gender-budgets.org/>,

<http://www.adequations.org/spip.php?article1869>

[http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/gender-mainstreaming/CDEG%282008%2915\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/gender-mainstreaming/CDEG%282008%2915_fr.pdf)